

## RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

### 1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Hyonate 10 mg/ml solution injectable

### 2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

**Principe actif:**

Hyaluronate de sodium (solution aqueuse 0,9 - 1,3%) 10 mg/ml

Pour tous les excipients, voir rubrique 6.1.

### 3. FORME PHARMACEUTIQUE

Solution injectable.

Solution aqueuse.

### 4. INFORMATIONS CLINIQUES

#### 4.1 Espèces cibles

Chevaux.

#### 4.2 Indications d'utilisation spécifiant les espèces cibles

- Traitement des affections aiguës aseptiques des articulations par injection intraveineuse ou intra-articulaire;
- Traitement des processus de dégénérescence chronique au niveau des articulations par injection intra-articulaire.

#### 4.3 Contre-indications

Ne pas utiliser chez les animaux atteints d'inflammations articulaires infectieuses.

#### 4.4 Mises en garde particulières

Voir 4.9. Mode d'administration

#### 4.5 Précautions particulières d'emploi

##### Précautions particulières d'emploi chez les animaux

Aucune.

**Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux**

En cas d'auto-injection accidentelle, contacter immédiatement un médecin et lui montrer la notice ou l'étiquette.

#### **4.6 Effets indésirables (fréquence et gravité)**

Comme pour toute injection intra-articulaire ou intraveineuse, certaines précautions particulières doivent être respectées afin d'éviter une possible tuméfaction ou infection (garantir une technique d'injection adéquate et des conditions stériles).

#### **4.7 Utilisation en cas de grossesse, de lactation ou de ponte**

Le produit peut être utilisé en cas de grossesse ou de lactation.

#### **4.8 Interactions médicamenteuses et autres**

Aucune connue.

#### **4.9 Posologie et voie d'administration**

##### *Posologie:*

La dose conseillée est la suivante:

- intraveineuse: 40 mg par animal, soit 4 ml.
- intra-articulaire: 20 mg par articulation, soit 2 ml.

Pour un résultat optimal, le traitement pourra être répété trois fois à un intervalle d'une semaine entre chaque traitement.

Après une injection intra-articulaire, il est préférable de garder les chevaux trois jours en écurie.

##### *Mode d'administration:*

Une méthode aseptique doit être garantie et certaines mesures de précaution doivent être prises:

- enlever soigneusement les poils à l'endroit de l'injection;
- dégraisser la peau à l'endroit de l'injection;
- désinfection de l'endroit de l'injection;
- éliminer de manière aseptique l'excédent de liquide synovial;
- utiliser la technique d'injection adéquate afin de ne pas endommager la surface du cartilage avec l'aiguille de la seringue;
- appliquer un bandage aseptique.

Le mouvement de l'aiguille dans la cavité de l'articulation peut causer une tuméfaction diffuse pendant 24 à 48 heures.

#### **4.10 Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire**

Il n'y a aucun danger de surdoser le produit. Des expériences ont démontré qu'en administrant trop souvent des doses trop élevées, aucun symptôme n'était observé.

#### **4.11 Temps d'attente**

Viandes et abats: 0 jour.

## 5. PROPRIÉTÉS PHARMACOLOGIQUES

Classe pharmacothérapeutique: other drugs for disorders of the musculo-skeletal system

ATC vet code: QM09AX01

### 5.1 Caractéristiques pharmacodynamiques

L'acide hyaluronique est une composante que l'on retrouve chez tous les mammifères dans le tissu conjonctif, la peau, le liquide de la cavité oculaire et le cordon ombilical. Des concentrations élevées sont également présentes dans la synovie. De plus, il s'agit d'un composant de la capsule de certains micro-organismes. Cet acide hyaluronique a la même structure et la même configuration que celui des mammifères.

Lors d'affections articulaires non infectieuses, la quantité et la qualité de l'acide hyaluronique présent dans la synovie diminuent; il est dépolymérisé et perd de sa viscosité. Dans le cartilage, l'acide hyaluronique, un mucopolysaccharide à haute densité moléculaire, est lié aux molécules protéoglycanes. Ainsi, une matrice est formée dans laquelle des molécules d'eau sont contenues. Ce qui offre entre autres une caractéristique biomécanique protectrice au cartilage.

En cas d'arthrite non infectieuse, qui apparaît le plus souvent suite à un traumatisme ou une élongation de l'articulation, on observe une décomposition d'enzymes endogènes qui entraîne la dépolymérisation de l'acide hyaluronique.

Le mécanisme d'action de l'acide hyaluronique substitué n'a pas encore pu être entièrement démontré.

L'acide hyaluronique ajouté favorise la guérison de la synovie enflammée, assure l'hydratation de l'articulation et rend à la synovie son élasticité et sa mobilité. De plus, l'acide hyaluronique a également pour propriété de freiner la migration leucocytaire et d'empêcher l'activation des lymphocytes. Même le rétablissement des parties d'articulation endommagées est amélioré par l'acide hyaluronique.

En cas de claudication aiguë, plusieurs articulations peuvent être atteintes. De plus, les ligaments et les tendons sont souvent concernés par l'affection. Une injection intraveineuse permet de traiter ces problèmes simultanément.

### 5.2 Caractéristiques pharmacocinétiques

Pas de données disponibles.

## 6. INFORMATIONS PHARMACEUTIQUES

### 6.1 Liste des excipients

Chlorure de sodium 8,5 mg/ml - Phosphate de sodium dibasique 0,223 mg/ml - Phosphate de sodium monobasique 0,04 mg/ml.

### 6.2 Incompatibilités

Aucune connue.

### 6.3 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente: 3 ans.  
Flacon entamé: utiliser immédiatement, ne pas conserver.

#### **6.4 Précautions particulières de conservation**

À conserver à une température ne dépassant pas 25°C et à l'abri de la lumière.

#### **6.5 Nature et composition du conditionnement primaire**

Boîte en carton avec deux flacons à 2 ml, en verre de Type I.

#### **6.6 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou des déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments**

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales.

### **7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

Merial Belgium N.V.  
Leonardo Da Vincilaan 19  
1831 Diegem

### **8. NUMÉRO D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

BE-V171665

### **9. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION OU DE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION**

DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION : 6/11/1995  
DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT : 22/01/2013

### **10. DATE DE MISE À JOUR DU TEXTE**

25/09/2015

Sur ordonnance vétérinaire.